

Quand les parlementaires réfléchissent à la climatisation du futur...

La RT 2012 devra prévoir l'existence obligatoire de systèmes de climatisation active (puits canadien, pompe à chaleur réversible, équipement spécifique de climatisation ou encore réseau de froid) dans tous les bâtiments effectivement occupés l'été. Telle est l'une des recommandations d'un rapport publié, la semaine dernière, par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Le rapport recommande aussi de maintenir la contrainte sur l'ensemble des usages chauffage, ECS, ventilation, climatisation et éclairage, de ne pas réduire ce nombre. Il recommande également de conserver le coefficient 2,58 de conversion de l'électricité et, par ailleurs, de ne prendre en compte, pour le calcul réglementaire, que les EnR utilisées sur place. Le rapport juge d'autre part que, entre autres thèmes de recherche "méritant particulièrement l'attention", doivent figurer les réseaux de chaleur, la qualité de l'air intérieur et les pompes à chaleur.

Comment réduire les pointes d'électricité liées au chauffage électrique ?

A cause du succès commercial du chauffage électrique par effet Joule, une panne de tout le système électrique français peut désormais se produire en cas de vague de froid, et on approche même d'un "point de rupture, qui sera d'autant plus violent que l'on cherchera par tous les moyens à le repousser dans le temps". Tel est le cri d'alarme qu'a lancé, lors d'une conférence de presse la semaine dernière, l'association de professionnels de l'énergie Négawatt, dont font partie notamment des ingénieurs de BET. L'association a souhaité que des solutions soient mises en œuvre "de toute urgence" pour réduire de façon "significative" cette consommation électrique en pointe provoquée, selon elle, par le chauffage électrique à effet Joule, chauffage qu'elle a qualifié de "particulièrement peu efficace", de "gaspilleur" et de "dimensionnant" pour l'ensemble des infrastructures françaises de réseau et de production d'électricité.

A partir de 2010, montée en puissance du chauffage biomasse

C'est à partir de 2010 que l'on va assister à "la véritable montée en puissance" de la filière des applications énergétiques de la biomasse solide, et la production européenne d'énergie primaire issue de cette biomasse devrait passer de 68,7 Mtep en 2008 (contre 67,1 Mtep en 2007) à 75,3 Mtep en 2010, et les 100 Mtep devraient être atteints "bien avant la fin de la prochaine décennie". C'est ce qui ressort d'une étude que vient de publier EurObserv'ER, qui ajoute que, en France, en 2008, la production a été de 8,959 Mtep (soit 0,140 tep/habitant), dont 7,887 Mtep pour le bois (contre 7,462 Mtep) et 6,4 Mtep pour le seul chauffage domestique. L'an passé, en France, ont été vendus 17 100 poêles à granulés de bois (contre 13 787) et 4170 chaudières automatiques également à granulés (contre 2033), soit un parc total à fin 2008 de 64 570 appareils de chauffage à granulés. Il y a aujourd'hui en Europe quelque 440 usines de fabrication de granulés (dont une quarantaine en Allemagne), avec un production qui devrait passer de 7,5 millions de tonnes actuellement... à 75 millions en 2020 !

En chaleur renouvelable, les piscines restent très en retard

En génie climatique, les quelque 4000 piscines françaises ouvertes au public pourraient mieux faire ! C'est l'impression qui ressort d'une étude que vient de publier le secrétariat d'Etat aux Sports. < En matière environnementale, des progrès restent à faire et la marge de manœuvre est grande >, constate l'étude, qui observe toutefois que, depuis deux ans, les modes de chauffage évoluent au profit d'une "diversification" des énergies, dont le solaire thermique. Ainsi, en 2008, 20% des nouveaux bassins mis en service étaient équipés du chauffage solaire. Dans leur quasi-totalité, les départements non équipés en solaire sont peu ensoleillés, mais les départements ou régions les mieux équipés, Alsace, Poitou-Charentes, Pays-de-la-Loire, Centre, Isère, ne sont pas pour autant les plus ensoleillés, observe l'étude, qui juge que le développement du solaire thermique dans les piscines devrait bénéficier des futurs référentiels HQE (haute qualité environnementale) pour piscines actuellement en cours d'élaboration.

EN BREF

- CHALEUR RENOUEVABLE. L'Ademe vient d'estimer que, en France, en 2009, le chiffre d'affaires (marché intérieur + exportations) se sera élevé, aux prix constants 2008, à :

1460 millions d'euros (contre 1110 millions en 2008) en chaudières à condensation pour le résidentiel, avec 10450 emplois directs liés à ce chiffre d'affaires (contre 7860),

1800 millions (contre 1680 millions) en pompes à chaleur, avec 12 060 emplois (contre 12 120),

750 millions (contre 700 millions) en solaire thermique, avec 4360 emplois (contre 4040),

1730 millions (contre 1580 millions) en appareils de chauffage au bois, avec 12 260 emplois (contre 11 390),

40 millions (contre 40 millions) en géothermie, avec 270 emplois (contre 280).